



KPMG AUDIT IS

Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Fiduciaire Métropole Audit

Fiduciaire Métropole Audit
26 boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
France

Bigben Interactive S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2018
Bigben Interactive S.A.
396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin
Ce rapport contient 32 pages
Référence : CdeB-182-52



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Fiduciaire Métropole Audit
26 boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
France

Bigben Interactive S.A.

Siège social : 396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin
Capital social : € 36 726 678

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bigben Interactive S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.2.2. « Changement de méthode de présentation » et 2.3.2 « Informations relatives au compte de résultat – Comparabilité du compte de résultat » de l'annexe des comptes annuels qui exposent le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

a. Evaluation des titres de participation et autres immobilisations financières :

Risques identifiés

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières, figurant au bilan au 31 mars 2018 respectivement pour un montant net de 27 442 K€ et de 55 597 K€, représentent deux des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 2.2.5 de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction soit en fonction de l'actif net comptable de la participation, soit en fonction de la valeur d'usage de la participation telle qu'évaluée par la direction dans la stratégie d'ensemble du groupe sur la base d'une approche multicritères, approche notamment fondée sur les flux futurs de trésorerie actualisés de la filiale.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (pour certaines entités, capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable des valeurs d'utilité des titres de participation retenues, nos travaux ont consisté notamment, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, à apprécier si l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une méthode d'évaluation appropriée. Selon le choix opéré par la direction, nos travaux ont visé à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- Apprécier si les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur les capitaux propres sont fondés sur une documentation probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- Apprécier le caractère raisonnable des principales estimations, notamment les prévisions des flux de trésorerie, le taux de croissance et le taux d'actualisation retenus qui, pour ce dernier, a fait l'objet d'une revue critique par nos experts.
- Conforter la cohérence des prévisions avec les performances passées, les perspectives du marché et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.2.5 « Immobilisations financières » et 2.3.1 « Notes complémentaires au bilan – Titres de participation / Créances rattachées à des participations / Autres immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

b. Valorisation des coûts de développement des jeux

Risques identifiés

Au 31 mars 2018, les coûts de développement inscrits en autres créances s'élèvent à 20 496 K€, soit 12,4% des actifs, et sont principalement constitués des coûts de développement des jeux vidéo édités par le groupe. Les dépenses de développement figurent à l'actif pour leur montant net d'amortissement et de pertes de valeur, conformément aux normes et principes comptables français.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le groupe peut en démontrer les perspectives de commercialisation.

Comme indiqué en note 2.3.1 « Notes complémentaires au bilan – Autres créances » de l'annexe aux comptes annuels, les coûts de développement pour chacun des jeux sont ventilés selon les perspectives de cash flows associées aux ventes digitales ou physiques. Ils sont amortis linéairement à partir de leur date de lancement commercial pour les jeux en version digitale et au fur et à mesure des mises en production pour les jeux en version physique. A la clôture de chaque exercice et pour chaque jeu, les flux de trésorerie futurs font l'objet d'une estimation par la direction. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable, une dépréciation est pratiquée.

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable et que la dépréciation correspondante ne soit pas comptabilisée au bilan constitue selon nous, un risque d'anomalie significative dans les comptes, en raison de l'importance du poste dans les états financiers et du recours au jugement de la direction qu'implique la détermination des flux de trésorerie futurs.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour le suivi des coûts de développement des jeux, la ventilation de ces coûts par mode de distribution, la définition des modalités d'amortissement et la détermination de la valeur recouvrable des jeux.

Nous avons sélectionné notamment des jeux en cours de développement ainsi que des jeux déjà commercialisés présentant des valeurs importantes de coûts de développement immobilisés au 31 mars 2018 et nous avons :

- contrôlé la correcte application des modalités d'amortissement déterminées par la direction, en fonction de la date de commercialisation du jeu effective ou à venir
- apprécié le caractère raisonnable des données et hypothèses conduisant à la détermination de la valeur recouvrable des jeux
- analysé la cohérence des principales hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations budgétaires sous-tendant la valeur recouvrable, avec notamment des réalisations passées pour des jeux similaires
- apprécié si la valeur recouvrable estimée par la direction est supérieure à la valeur nette comptable.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. par votre Assemblée générale du 30 septembre 2005 pour le cabinet Fiduciaire Métropole Audit - FMA et du 8 novembre 1998 pour le cabinet KPMG.

Au 31 mars 2018, le cabinet Fiduciaire Métropole Audit - FMA était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la 20^{ème} année, soit respectivement la 13^{ème} et la 19^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies

Bigben Interactive S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
13 juin 2018

- ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Marcq en Baroeul, le 13 juin 2018



Christian de Brianson
Associé

Roubaix, le 13 juin 2018



François Delbecq
Associé

ANNEXES COMPTES SOCIAUX



2017 / 2018

1. COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2018**1.1 BILAN****1.1.1 Actif**

ACTIF	Valeurs Brutes 31/03/18	Amort. & Prov. 31/03/18	Valeurs Nettes 31/03/18	Valeurs Nettes 31/03/17
	k€	k€	k€	k€
Actif immobilisé				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets	2 764	1 540	1 224	1 280
Avances et acomptes	-	-	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	1	-	1	1
Constructions	5 168	3 057	2 111	2 257
Installations techniques	97	89	8	4
Autres immobilisations corporelles	1 963	1 524	439	438
Immobilisations en cours	255	-	255	231
	7 484	4 670	2 814	2 931
<i>Immobilisations financières</i>				
Titres de participation	29 276	1 834	27 442	82 640
Créances rattachées à des participations.	1 300	-	1 300	1 600
Autres titres immobilisés	1	-	1	1
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	55 597	-	55 597	154
	86 174	1 834	84 340	84 395
TOTAL	96 422	8 044	88 378	88 606
Actif circulant				
Stocks et en-cours	39 257	10 182	29 075	28 236
Avances et acomptes	798	-	798	901
Créances				
Clients et comptes rattachés	21 967	630	21 337	15 370
Autres créances	23 141	-	23 141	16 474
Valeurs mobilières de placement	245	-	245	187
Disponibilités	1 551	-	1 551	1 211
TOTAL	86 959	10 812	76 147	62 379
Charges constatées d'avance	973	-	973	1 014
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Ecart de conversion Actif	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	184 354	18 856	165 498	151 999

1.2 COMPTE DE RESULTAT AU 31 MARS 2018

	Valeurs Nettes 31/03/18 k€	Valeurs Nettes 31/03/17 k€
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	79 495	70 904
Ventes de services	3 735	3 105
	83 230	74 009
	49	17
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	3 201	2 824
Autres produits d'exploitation	1 363	592
	87 843	77 442
Total Produits d'exploitation		
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	65 539	54 523
Variation de stocks de marchandises	(2 358)	434
Autres achats et charges externes	11 797	12 292
Impôts, taxes et versements assimilés	682	642
Salaires et traitements	5 607	5 423
Charges sociales	2 558	2 244
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	448	448
Dotations aux provisions sur actif circulant	3 033	3 282
Dotations aux provisions pour risques et charges	655	551
Autres charges d'exploitation	821	356
	88 782	80 195
	(939)	(2 753)
Résultat d'exploitation		
Produits financiers		
Produits financiers de participation	2 721	1 883
Produits des autres immobilisations financières	16	20
Autres intérêts et produits assimilés	1	1
Reprises sur provisions financières	2	5 241
Gains de change	352	671
	3 092	7 816
Charges financières		
Dotations aux provisions financières	1 526	302
Intérêts et charges financières	393	526
Pertes de change	1 031	3 653
	2 950	4 481
	142	3 335
Résultat financier		
	(797)	582
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	90	86
Reprise sur provisions	414	289
	504	375
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	33	26
Sur opérations en capital	325	200
Dotations aux provisions	107	148
	465	374
	39	1
Résultat exceptionnel		
Participation		
Crédit impôt recherche	(69)	161
Crédit impôt Mécénat	185	219
Intégration Fiscale	2.700	2 355
Impôts sur les bénéfices	-	-
	2 058	3 318
RESULTAT NET		

sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 153.260 actions attribuées, soit 306.520 Euros, ayant été constituée lors de l'attribution.

2.1.4 Autres événements

- **Remboursement de la dette liée à l'acquisition de ModeLabs Mobiles**

La dernière échéance de l'emprunt souscrit en 2011 pour un montant initial de 40 M€ afin de financer l'acquisition du groupe ModeLabs, rééchelonné en avril 2016 afin de s'aligner sur les nouvelles échéances de paiement de la cession de ModeLabs Mobiles, a été réglée le 30 septembre 2017 pour 2,8 M€ comme prévu dans l'échéancier.

- **Retour à meilleure fortune de la filiale Bigben Interactive GmbH**

La créance résultant du retour à meilleure fortune de 1,60 M€ constaté au 31 mars 2011 et rééchelonnée à l'exercice précédent, a fait l'objet d'un premier remboursement de 300 K€ au 30 juin 2017, le versement du solde étant prévu au 30 juin 2018 (500 K€) et 30 juin 2019 (800 K€).

2.1.5 Evènement post clôture

- **Prise de participation supplémentaire dans le capital de Kylotonn SAS**

La participation minoritaire de 24,99% prise en juillet 2017 dans le capital du studio Kylotonn SAS a été portée le 18 avril 2018 à 45%.

Bigben Interactive bénéficiait en effet d'une promesse de vente croisée sur le solde de la participation des associés minoritaires de Kylotonn soit environ 20,01%. Cette promesse de vente a été exercée le 18 avril 2018 par Bigben Interactive.

Créé en 2002 à Paris, le studio Kylotonn a développé plus de 25 jeux en se spécialisant, depuis quelques années, dans les jeux de course parmi lesquels les emblématiques WRC édités par Bigben. Le studio qui compte 95 développeurs à Paris et 25 à Lyon, utilise la technologie 3D temps réel interne (Kt engine) pour le développement de ses créations multiplateformes (PS4, Xbox One, PC et SWITCH).

- **Acquisition de la société Cyanide SA**

Bigben a signé le 14 mai 2018 l'acquisition de 100% du capital et des droits de vote du studio de développement Cyanide SA pour un montant de 20 M€ dont la moitié sera réglée en numéraire et l'autre moitié par création d'actions nouvelles Bigben en rémunération de l'apport d'actions Cyanide (dilution comprise entre 3,5 % et 4,0 % du capital actuel de Bigben).

Afin d'éviter toute dilution ultérieure au capital de Cyanide, Bigben s'est par ailleurs porté acquéreur de tous les titres de capital potentiel au jour de la transaction, et ce pour un montant en numéraire de 1,1 M€.

Un complément de prix plafonné et basé sur le résultat net de la société Cyanide (et de ses filiales) pourra être versé en septembre 2019.

La réalisation définitive de la transaction est prévue pour courant juin 2018 après, notamment, la remise par le Commissaire aux apports de ses travaux sur la valorisation de l'apport et sur le caractère équitable de la rémunération dudit apport.

Créé en 2000 par des professionnels expérimentés de l'industrie du jeu vidéo, Cyanide est un studio français de référence, reconnu pour sa capacité à développer des jeux innovants dans de nombreux genres (stratégie, narratif, tir, management, sport, action et aventure), ainsi que pour la qualité de ses productions.

Installé en France (Paris et Bordeaux) et au Canada (Montréal), le studio compte 110 collaborateurs et anticipe pour son exercice 2017/2018 (clôture au 31/03/2018, chiffres en cours d'audit) un chiffre d'affaires de 6,1 M€ et un résultat net de 1,9 M€.

Depuis sa fondation, Cyanide a produit une cinquantaine de jeux, en sachant maintenir un équilibre entre la création de nouvelles Propriétés Intellectuelles (Pro Cycling Manager, Styx, The Council...) et la production de jeux sous licences (Game of Thrones, Blood Bowl, Tour de France...). Neuf jeux sont actuellement en cours de développement au sein du studio.

2.2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties selon le plan d'amortissement suivant :

Catégorie	Méthode d'amortissement
Logiciels	De 12 à 36 mois
Brevets	Linéaire, 10 ans
Marques	Linéaire, 10 à 20 ans

2.2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont essentiellement amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation, selon les plans d'amortissement suivants

Catégorie	Méthode d'amortissement
Constructions	Linéaire, entre 15 et 25 ans
Installations Photovoltaïques	Linéaire, entre 10 et 25 ans
Agencements constructions	Linéaire, entre 10 et 20 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Matériels de transport	Linéaire, 4 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans

2.2.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

A la clôture de l'exercice, la direction procède à une analyse de la valeur recouvrable :

- des titres de participation (cf. §2.3.1 Notes complémentaires au bilan – titres de participation)
- des éventuelles créances rattachées à ces participations (cf. §2.3.1 Notes complémentaires au bilan – créances rattachées à des participations)
- des éventuelles autres immobilisations financières se rapportant à ces participations (mali de confusion,...). (cf. §2.3.1 Notes complémentaires au bilan – autres immobilisations financières)

Des provisions pour dépréciation sur ces différents éléments sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice, soit en fonction de l'actif net comptable de la participation, soit en fonction de la valeur d'usage de la participation, telle qu'évaluée par la direction dans la stratégie d'ensemble du Groupe, sur la base d'une approche multicritères, approche en particulier basée sur les cash-flows prévisionnels actualisés de la filiale.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où une filiale présenterait en situation nette négative et que la société aurait une obligation (juridique ou implicite) de soutien envers cette filiale, une provision pour risque serait comptabilisée à hauteur de cette situation nette négative.

Les autres immobilisations financières sont composées de cautions versées sur des loyers et de titres immobilisés. Ces cautions sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

2.2.6 Stocks et encours

Les stocks sont composés de marchandises valorisées au prix moyen pondéré (PMP). Le prix d'achat inclut les frais annexes.

Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :

- Le stock « SAV » (Service Après-Vente) est déprécié à 100%.
- A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le dernier prix de vente (sur les douze derniers mois) avec le PMP. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.
- Des dépréciations complémentaires sont comptabilisées par la Direction, au cas par cas à l'article ;
- Enfin, et en complément des deux approches ci-dessus, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.

2.3 NOTES COMPLEMENTAIRES

2.3.1 Notes complémentaires au bilan

• Immobilisations incorporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31 mars-17	Acquisitions	Cessions ou Transferts	31 mars-18
Logiciels	979	99	-	1.078
Marques	1.346	-	-	1.346
Brevets	340	-	-	340
Avances	-	-	-	-
Total	2.665	99	-	2.764

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31 mars-17	Dotations	Reprises	31 mars-18
Logiciels	956	46	-	1.002
Marques	176	84	-	260
Brevets	253	25	-	278
Total	1.385	155	-	1.540

En cas de non renouvellement de la protection d'un brevet, celui-ci fait l'objet d'un amortissement pour le solde de sa valeur comptable.

• Immobilisations corporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31 mars-17	Acquisitions	Transferts	Cessions	31 mars-18
Terrains	1	-	-	-	1
Bâtiments	5.040	-	-	-	5.040
Agencements des Constructions	128	-	-	-	128
Matériel et Outillage	90	7	-	-	97
Agencements des Installations	845	20	-	-	865
Matériel de transport	7	-	-	(2)	5
Mobilier et Matériel. de bureau	968	125	-	-	1.093
Immobilisations corporelles en cours	231	24	-	-	255
Total	7.310	176	-	(2)	7.484

L'amortissement comptable de l'installation photovoltaïque a débuté le 1^{er} octobre 2014.

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31 mars-17	Dotations	Transferts	Reprises	31 mars-18
Bâtiments	1.172	227	-	-	1.399
Agencements des Constructions	22	9	-	-	31
Matériel et Outillage	87	2	-	-	89
Agencements des Installations	580	49	-	-	629
Matériel de transport	3	2	-	(2)	3
Mobilier et Matériel de bureau	797	94	-	-	891
Total Amortissements	2.661	383	-	(2)	3.042
Photovoltaïque - Dépréciation	1.716	-	-	(88)	1.628
Total Amortissements et Provisions	4.377	383	-	(90)	4.670

L'activité en retrait de la filiale allemande sur les exercices précédents de même que l'absence de résultat significatif n'ayant pas permis un remboursement comme prévu, cette dette de 1.600 K€ avait été en conséquence réévaluée lors de l'exercice précédent. Celle-ci a depuis fait l'objet d'un premier remboursement de 300 K€ au 30 juin 2017, le versement du solde étant prévu au 30 juin 2018 (500 K€) et au 30 juin 2019 (800 K€). Du fait d'un retour de la filiale allemande aux niveaux de rentabilité souhaités, la créance n'a pas fait l'objet d'une dépréciation.

• **Autres Immobilisations financières**

En k€	31 mars-18	31 mars-17
Titres immobilisés	1	1
Gage-Espèces Emprunts BPI France	212	-
Mali Technique TUP MDL Group	55.218	-
Dépôts et cautionnements	1	13
Contrat de Liquidité - Espèces	165	140
Total	55.597	154

Faisant suite à l'autorisation d'un programme de rachat d'actions par l'Assemblée Générale du 28 juillet 2010, la Société est devenue la seule contributrice au contrat de liquidité du titre confié à la société de bourse Oddo. Les mouvements opérés sur le marché dégagent en fin d'exercice un disponible de trésorerie de 165 k€.

Se référer au paragraphe « Titres de participation » ci-dessus pour l'explication sur le Mali Technique de la Transmission Universelle du Patrimoine (TUP) de Modelabs Group au profit de Bigben Interactive.

• **Stocks et encours**

En k€	31 mars-18	31 mars-17
Stocks en valeur brute	39.257	36.900
Dépréciation	(10.182)	(8.664)
Stocks en valeur nette	29.075	28.236

Provision à l'ouverture – 01/04/2017	8.664
Dotations de l'exercice	2.897
Provision consommée sur déstockage.	(1.379)
Provision à la clôture – 31/03/2018	10.182

• **Créances clients et comptes rattachés**

En k€	31 mars-18	31 mars-17
Clients et comptes rattachés	21.491	15.390
Clients douteux	476	860
Provision Risques et Clients Douteux	(630)	(880)
Total Clients	21.337	15.370

L'encours de créances clients remises en affacturage est de 4.428 k€ au 31 mars 2018 contre 2.670 k€ au 31 mars 2017.

Les créances sur les filiales représentent 12.763 k€ dont 4.980 k€ non échues, traduisant une situation normale sans retard de paiement.

• **Autres créances**

En k€	31 mars-18	31 mars-17
Avoirs et ristournes à recevoir des fournisseurs	73	300
Fournisseurs débiteurs	4	78
Diverses créances	82	114
Editeurs Coûts de Développement des jeux	20.496	13.172
Comptes courants filiales	12	12
Etat, TVA	2.475	2.841
Provision pour Dépréciation	-	(43)
Sous total Créances Exploitation	23.142	16.474
Créances sur Immobilisations cédées	-	-
Total Autres créances	23.142	16.474

Le poste « Editeurs Coût de Développement des jeux » représente les dépenses engagées au titre des développements de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Ces coûts intègrent notamment

◆ **Etat des échéances des créances**

	Montant Brut	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances rattachées à des participations	1.300	500	800	-
Autres immobilisations financières	379	167	-	212
Créances Clients	21.967	21.967	-	-
Personnel et comptes rattachés	20	20	-	-
Sécurité sociale et Autres organismes	-	-	-	-
Etat et autres collectivités	-	-	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	781	781	-	-
- Autres impôts et taxes	1.694	1.694	-	-
Coûts de développement des jeux	20.496	20.496	-	-
Débiteurs Divers	139	139	-	-
Groupe et Associés	12	12	-	-
Charges constatées d'avance	974	974	-	-
Total	47.762	46.750	800	212

◆ **Valeurs mobilières de placement**

▶ Actions propres

La société ne détient plus d'actions propres au 31 mars 2018, toutes celles détenues par la société ont été apportées au contrat de liquidité.

▶ Actions propres affectées au Contrat de liquidité

En k€	31 mars-18	31 mars-17
Actions propres (valeur brute)	245	189
Dépréciation	-	(2)
Actions propres (valeur nette)	245	187

Le contrat de liquidité conforme à la Charte AMAFI avec l'animateur Oddo Corporate, fait intervenir la Société comme seule contributrice depuis le 01 décembre 2010.

Le contrat de liquidité comprend 19.126 actions pour une valeur brute de 245 k€ au 31 mars 2018, soit un prix de revient de 12.80 € l'action, la cotation moyenne sur le mois de mars 2018 est à 12.952 avec un cours de clôture de 12.60 €.

◆ **Détail des charges constatées d'avance**

En k€	31 mars-18	31 mars-17
Frais Généraux et Marchandises	367	488
Crédit-Bail	35	29
Moules et prototypes	347	442
Frais de développement des jeux	210	42
Autres Charges	15	13
Total	974	1.014

◆ **Capitaux propres**

▶ Capital social

Le capital social est composé de 18 363 339 actions d'une valeur nominale de 2 €. Au cours de l'exercice, les mouvements correspondent à :

- La création de 140 800 actions correspondant au Plan d'AGA Août 2016, le capital social ayant été en conséquence augmenté de 282 k€.

▶ Primes d'émission et d'apports

- Aucun mouvement sur l'exercice

→ **Dettes d'exploitation**

Toutes ces dettes sont à moins d'un an, le détail est le suivant :

En k€	31 mars-18	31 mars-17
Dettes fournisseurs	13.822	14.910
Dettes sociales	1.386	1.481
Dettes fiscales	1.496	1.941
Total	16.704	18.332

→ **Autres dettes diverses**

En k€	31 mars-18	31 mars-17
Clients, remises de fin d'année à accorder	1.091	1.174
Clients créditeurs	543	795
Compte courant filiales	21.931	16.132
Dettes sur immobilisations	278	277
Total	23.843	18.378

La Société a conclu le 11 juin 2012 avec la société Bigben Connected une convention de trésorerie afin d'optimiser l'utilisation des excédents de trésorerie ou la couverture des besoins appréciés globalement au niveau du Groupe. Cette convention prévoit des avances entre les sociétés parties à la convention portant intérêts, en fonction de la devise concernée, à un taux annuel égal à Euribor 3 mois ou Libor USD 3 mois complété d'une marge de 1,00%.

→ **Etat des échéances des dettes**

	Montant brut 03/2018	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	13.528	1.810	9.998	1.720
Fournisseurs et comptes rattachés	13.822	13.822	-	-
Personnel et comptes rattachés	591	591	-	-
Sécurité sociale et Autres organismes	795	795	-	-
Etat et autres collectivités				
- Impôt sur les sociétés	958	958	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	306	306	-	-
- Autres impôts et taxes	232	232	-	-
Dettes sur immobilisations	278	278	-	-
Créditeurs Divers	23.565	23.565	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	54.075	42.357	9.998	1.720

→ **Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat**

Rubriques	Entreprises liées	Participations
Actif immobilisé		
Participations (inclus mali technique TUP MDL Gp)	83.785	709
Créances rattachées à des participations	1.300	-
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	12.763	48
Autres créances	12	-
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	4.579	-
Autres dettes	21.931	-
Résultat financier		
Produits financiers	16	-
Dividendes reçus des filiales	2.721	-
Charges financières	135	-
Intégration fiscale		
Crédit d'impôt Mécénat	291	-
CICE	149	-

Les valeurs indiquées dans ce tableau correspondent aux valeurs brutes hors dépréciations éventuelles.

► Répartition du chiffre d'affaires sectoriel

En %	31 mars-18	31 mars-17
Audio	24.0%	29.8%
Gaming	69.5%	62.4%
Mobile	2.0%	3.7%
Prestations Logistiques	4.5%	4.1%
Total	100%	100%

• Autres produits d'exploitation et reprises de provisions

En k€	31 mars 2018	31 mars-17
Reprise sur provisions d'exploitation		
- Stocks	1.379	1.004
- Actifs circulants	428	483
- Risques et charges	524	469
Sous-total	2.331	1.956
Produits divers d'exploitation		
- Transferts de charges	870	868
- Autres produits d'exploitation	1.412	609
Sous-total	2.282	1.477
Total	4.613	3.433

Les transferts de charges correspondent essentiellement à la refacturation de frais envers Bigben Connected.

• Frais de Recherche & Développement

En k€	31 mars-18	31 mars-17
Dépôts	367	390

Les frais de recherche & développement comportent l'intégralité des honoraires versés pour les études de faisabilité et les dépôts de brevets, marques et modèles relatifs aux produits développés par la société.

• Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

En k€	31 mars-18	31 mars-17
Immobilisations Incorporelles	155	144
Immobilisations corporelles	293	296
Charges à répartir	-	8
Stocks	2.897	3.177
Autres actifs circulants	135	105
Risques et charges	655	551
Total	4.135	4.281

• Résultat Financier

En k€	31 mars-18	31 mars-17
Dividendes reçus des filiales	2.721	1.883
Gains/Pertes de change	(679)	(2.982)
Intérêts sur prêts versés aux filiales	(135)	(63)
Intérêts prêts reçus des filiales	16	20
Intérêts reçus	1	1
Provision risque de change	-	-
Provision pour perte latente sur instruments dérivés	(1.526)	5.241
Provisions ou Reprises sur titres Filiales	-	(300)
Provisions sur actions propres	2	(2)
Intérêts versés	(258)	(463)
Total	142	3.335

► Situation fiscale différée et latente

Impôt dû sur :

- Provisions réglementées -
- Charges déduites fiscalement non encore comptabilisées -
- Total accroissements** 8

Impôt payé d'avance sur :

- Charges non déductibles temporairement (année suivante) :
- Participation des salariés -
- Contribution sociale de solidarité 8
- A déduire ultérieurement :
- Ecart de conversion passif -
- Provision risque de change -
- Jetons de présence 27
- Réintégration Loyers Crédit-Bail Immobilier 350
- Dépréciation d'immobilisation 543
- Provision pour retraite 69
- Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés 1

Total allègements

(au taux de droit commun 33,33 %)

Économie d'impôt future :

3.107

Déficits reportables du groupe d'intégration fiscale en avant (impôt)

2.3.3 Autres informations

► Engagements hors bilan

► Garanties accordées

Engagements donnés	par	Bénéficiaire	Montant 31/03/2018	Montant 31/03/2017	Objet de l'engagement
Caution bancaire (1)	BBI SA	Commerzbank AG	-	-	Concours CT à BBI GmbH
Garantie bancaire	BBI SA	HSBC Hongkong	8 928	-	Garantie bancaire 11 000 K Usd – BBI Hong Kong
Emprunt Bigben Connected	BBI SA	CIC	1 000	-	Caution solidaire Emprunt BBC au CIC
Garantie autonome (2)	BBI SA	Huawei Technologies France SASU	1 300	1 300	Contre-garantie de BBC

(1) Garantie de découvert à hauteur de 305 k€. Aucun découvert n'existe au 31 mars 2018.

(2) Garantie donnée par BBI SA à la société Huawei pour la fourniture de biens et/ou de services à Bigben Connected.

► Autres engagements donnés

Compte tenu de son activité, la société engage des négociations avec ses fournisseurs plusieurs mois avant le lancement des produits qui seront commercialisés.

► Crédits documentaires import

Au 31 mars 2018, aucun crédit documentaire import n'a été mis en place.

► Gestion du risque de change

La société est engagée au 31 mars 2018 dans des contrats de type « FX TARN/ Accumulateur ». Les TARNs / Accumulateurs sont des produits dérivés structurés complexes par lesquels le Groupe s'engage à acheter ou à vendre des USD selon un échéancier et à des taux définis à la signature du contrat. Le TARN / Accumulateur est une stratégie visant à accumuler des USD à un cours amélioré par rapport aux cours comptant et à terme actuels en contrepartie d'une incertitude sur le montant total de USD potentiellement accumulés. En cas de variation importante du taux de change EUR / USD (respectivement à la hausse ou la baisse selon que la société achète ou vende des USD), l'exposition à l'achat ou à la vente peut être accrue et conduire à la comptabilisation de perte de change sur ces instruments.

Actions gratuites

Plan d'Actions gratuites

Les plans d'actions gratuites 2008, 2010 et 2011 sont achevés (actions attribuées).

Comme susmentionné au paragraphe 2.1.3 :

- 155.700 Actions Gratuites avaient été attribuées par le Conseil d'administration du 31 août 2016 aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli leur condition de performance, la quantité de 140.800 Actions Gratuites 2016 définitivement acquises par 255 bénéficiaires résulte du départ de 43 bénéficiaires.
- Le Conseil d'administration du 31 août 2017 a également attribué 153.260 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe. L'acquisition définitive au bout d'un an est à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2017 ont été remplies au 31 mars 2018 par toutes les entités du Groupe. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 31 août 2018 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 147 260 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2018, représente donc le nombre maximum d'actions attribuables au 31 août 2018.

Date de l'Assemblée Générale	AGE 22/07/2016	AGE 21/07/2017
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	155 700	153 260
Nombre d'actions définitivement attribuées	140 800	N/A
Nombre d'actions potentiellement attribuables au 31 mars 2018	-	147 260
Date d'attribution des actions gratuites	31/08/2016	31/08/2017
Fin de la période d'acquisition	31/08/2017	31/08/2018
Fin de la période de conservation	31/08/2019	31/08/2020

Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux

Rémunération du Comité de Direction

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des membres du Comité de Direction de la société se sont élevées au titre de l'exercice 2017/2018 à 932 k€ contre 765 k€ en 2016/2017. Les engagements de retraite au profit des membres du Comité de Direction de la société s'élève à 72 K€ au 31 mars 2018, contre 80 K€ au 31 mars 2017.

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction au titre de leurs fonctions de mandataire social

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PUR	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2017	379	-	-	-	-
au 31 mars 2018	378	-	12	-	-

Transactions avec des parties liées – Règlement ANC 2010.02

Il est indiqué qu'aucune transaction avec des parties liées n'est à mentionner dans l'annexe sociale car ces dernières sont :

- soit conclues avec des filiales détenues à 100%
- soit conclues à des conditions normales de marché
- soit considérées non significatives

Effectif moyen de la période

Personnel salarié	31 mars-18	31 mars-17
Cadres	63	54
Agents de Maîtrise	14	20
Employés	86	87
Total	163	161